

QU'EST-CE QUE LA
RÉINSTALLATION ?



TABLE DES MATIÈRES

2	Colophon
3	Quatre réfugiés sur cinq fuient vers des pays en développement
4	Qu'est-ce que la réinstallation?
8	Quels réfugiés sont réinstallés?
13	Comment fonctionne la réinstallation?
16	La réinstallation dans le monde
21	Et dans l'UE?
22	La réinstallation en Belgique
24	Conclusion
25	Lexique

COLOPHON

Rédaction : Claudia Bonamini, Jessica Blommaert

Rédaction finale : Eef Heylighen, Florence Carion

Lay out : Francis Goethals, Pierre Dieudonné

Éditeur responsable : Frédérique Mawet, CIRÉ asbl

Date de diffusion : Juin 2013

QUATRE RÉFUGIÉS SUR CINQ FUIENT VERS DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT

À travers le monde, plus de 40 millions de personnes fuient la guerre, la violence ou la persécution. 80% d'entre elles fuient vers un pays voisin ou à l'intérieur de leur région. **Les pays en voie de développement accueillent donc 4/5 des réfugiés dans le monde.** En 2011, les 48 pays les moins développés ont offert l'asile à 2,3 millions de réfugiés. Ces pays font eux-mêmes face à des conflits, à l'instabilité politique et à des problèmes économiques. Ils ne sont donc pas toujours en mesure de protéger tous les réfugiés qui arrivent.

Aujourd'hui, le débat en Europe et en Belgique est souvent porté sur la « limitation de l'afflux » et la « protection des frontières ». Il est dès lors d'autant plus important de s'arrêter sur les chiffres que l'on vient de citer. Car à peine un réfugié sur sept cherche une protection en Europe.

L'Europe et la Belgique appartiennent aux pays les plus riches du monde et pourraient donc s'engager davantage pour protéger les réfugiés. Elles pourraient afficher plus de solidarité avec les pays qui accueillent déjà énormément de réfugiés. Cela peut se faire, entre autres, en invitant des réfugiés à venir chez nous et en participant de cette manière à la réinstallation.

Mais qu'est-ce que la réinstallation ? Comment cela fonctionne-t-il ? Comment choisir les réfugiés à réinstaller ? Et comment les aider à construire un projet de vie ici ? C'est à ces questions que le CIRÉ et Vluchtelingenwerk Vlaanderen répondent dans cette brochure. Nous espérons ainsi vous amener à mieux comprendre les personnes qui sont obligées de tout abandonner et qui recevront peut-être bientôt, via la réinstallation, une chance de construire une nouvelle vie en Belgique.

QU'EST-CE QUE LA RÉINSTALLATION ?

Lorsque les personnes fuient la guerre, la violence ou la persécution, la plupart du temps, elles cherchent en premier lieu un refuge dans des pays limitrophes que l'on appelle « **premiers pays d'asile** ». Les premiers pays d'asile ne peuvent ou ne veulent pas toujours leur accorder la protection nécessaire. Ainsi, les réfugiés se retrouvent souvent dans des camps de réfugiés, dans une situation incertaine et dans des conditions de vie difficiles. Ils manquent souvent de services de base comme des toilettes, de l'eau courante ou une cuisine. D'autres réfugiés vivent dans les villes mais là aussi, ils ont peu de droits. Ils n'y sont pas toujours en sécurité et ne peuvent y construire une vie normale.

Dans certains cas, de nombreuses générations de réfugiés se trouvent dans cette situation. Il arrive que des réfugiés aient des enfants et même des petits-enfants dans des camps de réfugiés. Si, durant cinq ans, plus de 25.000 réfugiés avec la même origine vivent dans un pays déterminé, on parle d'une « **situation de réfugiés prolongée** ». Les réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban et en Syrie en sont un exemple, tout comme les Soudanais au Kenya et les Birmans en Thaïlande.



Une famille de réfugiés du Darfour et leur logement improvisé dans l'est du Tchad. Les États-Unis vont réinstaller des centaines de personnes parmi les plus vulnérables. © UNHCR JH. Caux

L'histoire d'Isah

En 2009, la Belgique a réinstallé 11 Palestiniens qui se trouvaient dans un camp, al-Tanf, à la frontière entre la Syrie et l'Irak. Parmi eux, il y avait Isah* et sa famille.

Isah et sa famille étaient parmi les nombreux Palestiniens qui ont dû fuir l'Irak lors du conflit en 2003. Ils y étaient menacés ou enlevés par des groupes armés ou par les autorités. En mai 2006, la Syrie a fermé ses frontières aux réfugiés palestiniens et ils se sont retrouvés bloqués dans des camps de réfugiés à la frontière syro-irakienne.

À al-Tanf, la vie était insupportable. Au milieu du désert, les réfugiés se trouvaient sous des températures extrêmes (de plus de 50°C à moins de 0°C), des tempêtes de sable constantes, des inondations et même de la neige. En 2010, le HCR a réussi à fermer le camp car tous les réfugiés pouvaient vivre dans d'autres pays grâce à la réinstallation.

Isah est heureux que sa famille et lui aient été accueillis par la Belgique : « Nous étions mentalement très faibles lorsque nous étions dans le désert en Syrie. Mais une fois que nous sommes arrivés ici en Belgique, tout a changé et nous nous sommes sentis mieux. Ici, nous pouvons nous épanouir en tant que famille et en tant qu'êtres humains ».

**Prénom d'emprunt.*

Le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, soutient ces réfugiés et tente de leur offrir une vie normale. Cela peut se faire dans le premier pays d'asile. Dans d'autres cas, un retour dans le pays d'origine est envisageable. Mais parfois, aucun des deux n'est possible : soit la situation dans le pays d'origine reste dangereuse, soit l'intégration dans le premier pays d'asile s'avère impossible, pour des raisons de sécurité par exemple, ou parce que les réfugiés risquent d'être renvoyés vers leur pays. Ces situations peuvent se produire dans des pays comme le Pakistan, la Turquie ou la Syrie qui n'ont pas signé -ou partiellement- la Convention de Genève relative aux réfugiés. Enfin, le premier pays d'asile ne reconnaît parfois pas le droit de séjour ou le droit de travailler, droits qui sont pourtant fondamentaux pour mener une vie normale. La solution doit alors être trouvée dans un autre pays qui, lui, peut effectivement offrir une protection à ces réfugiés et les aider sur **leur chemin vers une nouvelle vie**.

Les réfugiés n'atteignent pas toujours eux-mêmes ces pays. C'est pourquoi ceux-ci, comme la Belgique, peuvent inviter eux-mêmes les réfugiés. C'est la « réinstallation ». Dans ces **« pays de réinstallation »**, les réinstallés sont directement officiellement reconnus comme réfugiés et reçoivent un droit de séjour illimité. La réinstallation est donc une forme de protection, une manière d'accorder l'asile. En outre, la réinstallation est aussi une façon de se montrer solidaire avec les premiers pays d'asile. En prenant en charge une partie des réfugiés, des pays comme la Belgique veillent à ce que les premiers pays d'asile puissent mieux protéger les réfugiés qui restent là-bas.

QUELS RÉFUGIÉS SONT RÉINSTALLÉS ?

La première étape dans le processus de réinstallation est de déterminer si les réfugiés concernés ont besoin d'être réinstallés.

Cela signifie tout d'abord qu'ils doivent être considérés comme réfugiés en vertu du droit international en matière d'asile. C'est généralement le HCR qui détermine cela.

En outre, il doit être clair que les réfugiés ne peuvent pas rester dans le premier pays d'asile parce qu'ils n'y reçoivent pas ou peu de protection ou parce qu'il leur est impossible d'y construire une vie normale. Les réfugiés doivent aussi être dans l'impossibilité de retourner à court terme dans leur pays d'origine, par exemple parce qu'ils n'y sont pas en sécurité.

Pour apprécier tout cela, le HCR tient compte de ce qui suit :

- Les réfugiés sont-ils en sécurité dans le premier pays d'asile ? Existe-t-il un risque que les réfugiés soient renvoyés vers leur pays d'origine ?
- Les réfugiés ont-ils été victimes de torture ou de violence de sorte que leur retour dans leur pays d'origine ne ferait qu'aggraver leur traumatisme?
- Les réfugiés ont-ils des besoins médicaux pour lesquels il n'y a pas de traitement disponible dans leur premier pays d'asile ?



Une famille de réfugiés du Soudan, acceptée pour une réinstallation en Norvège, patiente avant un contrôle de sécurité à l'aéroport de Tunis. © UNHCR |R.Nuri

- Y a-t-il, parmi les réfugiés, des femmes ou des filles qui rencontrent des problèmes spécifiques liés au genre tels que le viol, le mariage forcé ... ?
- Les réfugiés ne peuvent-ils vivre en famille que grâce la réinstallation ?
- Y a-t-il parmi les réfugiés des enfants ou des jeunes pour qui la réinstallation est la meilleure solution ?

Ainsi, chaque année, le HCR établit un aperçu des besoins existants en matière de réinstallation. Pour 2013, le HCR estime qu'environ 181.000 réfugiés ont besoin de réinstallation.

Les pays qui décident d'inviter des réfugiés le font généralement sur base de **quotas annuels**. Cela signifie qu'ils fixent à l'avance le nombre de réfugiés qu'ils accueilleront annuellement via la réinstallation.

Les pays de réinstallation peuvent aussi décider d'inviter prioritairement certains réfugiés, par exemple les femmes seules avec enfants, les mineurs non accompagnés ou les personnes malades.



Des réfugiés bhoutanais du camp de Sanischare, au Népal, arrivent en bus à Damak pour démarrer leur procédure de réinstallation. © UNHCR JJ. Rae

Un pays a deux possibilités pour sélectionner les réfugiés à réinstaller : sur base de dossiers ou sur base d'une interview. Dans le premier cas, le pays décide sur base de **dossiers proposés par le HCR**. Ils contiennent des informations générales sur les réfugiés et leur besoin spécifique de protection. Une sélection sur dossier peut se faire rapidement et à n'importe quel moment. C'est donc la meilleure méthode de sélection pour les situations de crises. C'est aussi peu onéreux puisqu'il n'y a pas de coûts de déplacements pour le pays de réinstallation.

Avec la deuxième méthode, le pays de réinstallation envoie **une mission de sélection** dans le premier pays d'asile ou dispose déjà de personnel dans la région. Souvent, les réfugiés qui sont invités pour une interview sont déjà sélectionnés sur base de dossiers préparés par le HCR. Dans certains cas, des organisations humanitaires ou d'autres partenaires locaux sélectionnent les réfugiés. Des réfugiés en font parfois la demande eux-mêmes, par exemple s'ils apprennent qu'une mission de sélection vient dans leur camp de réfugiés.

Enfin, les pays de réinstallation choisissent eux-mêmes de quels premiers pays d'asile proviennent les réfugiés qu'ils veulent accueillir. La plupart du temps, ils le font sur base des priorités établies par le HCR.

L'histoire de Norah

En 2009, la Belgique a réinstallé un groupe de réfugiés irakiens qui avaient d'abord fui en Syrie puis en Jordanie mais qui n'avaient aucune perspective d'avenir là-bas. Parmi eux, il y avait Norah* qui est venue en Belgique avec sa mère, son frère et ses sœurs.

Au début du conflit irakien, la Syrie et la Jordanie se sont montrées accueillantes avec les réfugiés irakiens. Mais du fait de l'afflux croissant de réfugiés, ces pays ont rendu la législation en matière de séjour plus stricte. En outre, les réfugiés étaient victimes de discriminations, d'exploitation (comme le travail des enfants ou la prostitution), de violence sexuelle, de détention et de rapatriement.

« Je suis contente que nous ayons pu venir en Belgique », nous dit Norah. « Ici, je vais pouvoir aller à l'université. En Syrie, je ne pouvais pas ». Pourtant, leur arrivée dans notre pays n'a pas été facile : « Nous sommes restés dans le centre d'accueil plus longtemps que nous le pensions. » Leur recherche de logement n'a pas été simple. Heureusement, la famille a pu compter sur son assistante sociale : « Sans elle, cela aurait été beaucoup plus difficile »

** Prénom d'emprunt*



Leçons d'anglais pour des réfugiés d'Éthiopie qui sont arrivés en 2006 au Royaume-Uni via le 'Gateway Protection Programme'. © UNHCR |H. Davies

COMMENT FONCTIONNE LA RÉINSTALLATION ?

Une fois que le pays de réinstallation a sélectionné les réfugiés, les préparatifs avant le départ vers leur nouveau pays d'accueil commencent. Et là, les démarches sont nombreuses.

AVANT LE DÉPART

Avant le départ, une série de questions pratiques doivent être réglées comme le transfert vers l'aéroport, les vols, les bagages... Le plus souvent, c'est l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) qui s'en charge. Il peut s'écouler beaucoup de temps entre la sélection d'un groupe de réfugiés et le départ ; de quelques semaines à plusieurs mois. Ce temps peut être utilisé pour préparer les réfugiés à leur nouvelle vie. Cela se fait souvent durant les **sessions d'informations avant le départ**. Ainsi, les réfugiés se familiarisent avec la culture générale de leur futur pays d'accueil ou suivent un premier cours de langue.

Ces sessions d'informations sont très importantes. Grâce à celles-ci, les réfugiés prennent connaissance du nouveau pays où ils vont. Certaines appréhensions y sont abordées. Ces séances constituent le début du processus d'intégration et permettent aux réfugiés d'avoir des attentes réalistes. Ainsi, il est important que les réfugiés reçoivent de l'information concernant le marché du travail dans le pays de réinstallation et qu'ils sachent qu'ils devront peut-être suivre une formation pour exercer certains métiers. L'information sur les logements disponibles, l'école et le système de santé est également importante, tout comme l'information sur le climat et les habitudes alimentaires dans le pays de réinstallation.

APRÈS L'ARRIVÉE

Accompagner les réfugiés réinstallés afin qu'ils puissent construire une nouvelle vie de manière indépendante constitue

un défi majeur. Comme ils viennent d'arriver dans leur nouveau pays, ils ont besoin d'un **accompagnement** à l'aéroport ou dans leur première habitation.

En ce qui concerne le logement, les réfugiés réinstallés sont parfois d'abord accueillis temporairement dans un centre d'accueil communautaire. Ceci peut leur permettre de découvrir la nouvelle société par étapes et leur apporter une période de repos.

Mais le séjour dans un tel centre ne peut pas durer trop longtemps. Ces réfugiés ont souvent vécu un long séjour dans des camps. Beaucoup d'enfants n'ont même rien connu d'autre. Ils doivent donc apprendre à être à nouveau autonomes. C'est pourquoi il est important qu'ils habitent dans un **logement individuel** peu de temps après leur arrivée.

Tout comme les autres nouveaux arrivants, ils ont besoin d'aide pour leur **intégration** dans le pays de réinstallation. C'est pourquoi les réfugiés réinstallés ont besoin au début d'un **accompagnement social** de sorte qu'ils puissent être autonomes le plus vite possible.

La réinstallation concerne des personnes qui ont déjà un statut de réfugié reconnu ou de réfugié de guerre en vertu du droit international en matière d'asile. Quand ils arrivent dans le pays de réinstallation, ils ne doivent donc pas entamer une procédure d'asile ou ils doivent suivre une procédure très courte. Ils reçoivent automatiquement ou très rapidement un droit de séjour.

LA RÉINSTALLATION DANS LE MONDE

Dans le monde, il y a 42,5 millions de personnes fuyant la guerre, la persécution ou d'autres violations des droits de l'Homme. Parmi elles, 15,2 millions sont des réfugiés reconnus. Comme mentionné précédemment, 80% de ces réfugiés ne fuient pas vers l'Occident mais restent dans leur propre région. Pour 2012, le HCR estime qu'environ 172.196 réfugiés ont besoin d'être réinstallés. Pour 2013, il y aura approximativement 181.000 réfugiés dans ce besoin. Il s'agit d'estimations. Pour 2012 et 2013, au moment de la présente publication, nous n'avons pas de chiffres sur les réfugiés effectivement réinstallés.



La plupart des réfugiés qui entrent en ligne de compte pour la réinstallation commencent leur nouvelle vie aux États-Unis. Cette famille apprend à utiliser le métro à New York. © UNHCR |Kashish Das Shrestha

Le témoignage de Fatuma

Sheffield est une ville du Royaume-Uni ayant une longue expérience en matière de réinstallation. Depuis 2004, Sheffield a déjà réinstallé 640 réfugiés. Entre 2011 et 2014, 270 réfugiés seront encore réinstallés, 90 par an. Sheffield a déjà réinstallé des réfugiés en provenance de différents pays : Libéria, Birmanie, Irak, Éthiopie, Congo, Bhoutan et Somalie. Parmi eux, Fatuma, 22 ans, en provenance de Somalie.

Fatuma est arrivée à Sheffield en 2010 avec ses parents, ses quatre frères et sa belle-sœur. Elle est née dans une ville à la frontière entre la Somalie et le Kenya. Ses parents ont fui la guerre en Somalie. Elle a grandi dans le camp de réfugiés de Dadaab au Kenya. Après son arrivée à Sheffield, Fatuma a vécu de façon autonome mais toujours à proximité de sa famille. Elle a suivi des cours de langue et une formation. Afin d'acquérir de l'expérience et d'améliorer son anglais, elle a effectué du bénévolat dans une maison de repos. Ensuite, on lui a proposé un emploi à cet endroit. « Aujourd'hui, je travaille ici, j'ai mon « chez moi » et c'est comme si j'étais née ici », dit Fatuma. « Je conseille à tous ceux qui sont nouveaux à Sheffield d'écouter leur assistant social. Ce sont des experts. Je suis reconnaissante de pouvoir vivre à Sheffield, les gens sont sympathiques et la ville est chouette ». *

**Source: 'Welcome to Sheffield - Reflection on 8 years experience of receiving resettled refugees at the local level' - publié par Sheffield City Council et International Catholic Migration Commission (ICMC).*

Il y a dans le monde 31 situations de réfugiés prolongées. Quelques 7,1 millions de réfugiés, répartis dans 26 pays, se trouvent dans cette situation.

Nombre de réfugiés sélectionnés pour la réinstallation en 2011

PAR PREMIER PAYS D'ASILE		PAR NATIONALITÉ	
Malaisie	13 731	Birmanie	21 290
Népal	13 248	Irak	19 994
Kenya	10 518	Somalie	15 719
Syrie	9089	Bhoutan	13 092
Thaïlande	8316	RD Congo	4079
Turquie	6475	Afghanistan	3041
Jordanie	3552	Érythrée	2916
Liban	3308	Éthiopie	2067
Tunisie	2857	Soudan	2517
Égypte	2684	Iran	2496
Autres	19843	Autres	4092
Total	91 843	Total	91 843

Chiffres du HCR, 2011

En 2012, il y avait à travers le monde 26 pays proposant un programme de réinstallation. Pour l'Europe, il s'agit de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de la Finlande, de la France, de l'Irlande, de l'Islande, de la Norvège, des Pays-Bas, du Portugal, de la Roumanie, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Tchéquie. La Bulgarie et la Hongrie ont démarré un pro-

gramme de réinstallation en 2012.¹

L'Australie, le Canada et les États-Unis fournissent 90% de l'ensemble des places de réinstallation.

Nombre de réfugiés réinstallés par pays de réinstallation en 2011

États-Unis	51 458	Allemagne	63
Canada	12 929	Irlande	45
Australie	9226	Portugal	30
Suède	1895	Belgique	26
Norvège	1273	Argentine	28
Finlande	584	Brésil	23
Pays-Bas	538	Chili	23
Danemark	516	Paraguay	22
Nouvelle Zélande	497	Japon	18
Royaume-Uni	454	Philippines	13
France	116	Uruguay	4

Chiffres du HCR, 2011

Le nombre de réfugiés en attente de réinstallation est beaucoup plus élevé que le nombre de places proposées. Ainsi, le HCR estimait en 2011 que 172.300 réfugiés avaient besoin

1 À côté des pays européens, les pays suivants ont également un programme de réinstallation : Argentine, Australie, Brésil, Canada, Chili, Japon (projet-pilote), Nouvelle-Zélande, Paraguay, Uruguay et États-Unis d'Amérique. UNHCR, *Frequently Asked Questions about Resettlement*, avril 2012 (<http://www.unhcr.org/4aco873d6.html>).

d'être réinstallés, mais seuls 79.784 réfugiés ont pu l'être.

ET DANS L'UE ?

Ces dernières années, le nombre de pays de l'Union européenne qui recourent à la réinstallation a augmenté. Depuis 2000, la Commission européenne souligne l'importance de la réinstallation en tant qu'instrument complémentaire pour la protection des réfugiés et elle plaide pour plus de coordination. Ainsi, en 2009, la Commission a invité les États membres de l'UE à réinstaller des réfugiés irakiens et a libéré des **fonds** pour ce faire.

En avril 2012, un **programme européen commun de réinstallation** a finalement été approuvé. La participation se fait sur base volontaire. La Commission européenne a fixé des priorités et des budgets pour 2013. Les États membres qui participent reçoivent un soutien financier pour chaque réfugié réinstallé. La Belgique a alors décidé d'inviter une centaine de réfugiés.

À partir de 2014, l'Union européenne négociera l'avenir de son programme de réinstallation au sein de la nouvelle politique financière. La Commission européenne envisage de proposer un mécanisme plus flexible afin d'encourager davantage d'États membres à participer.

LA RÉINSTALLATION EN BELGIQUE

La Belgique n'a pas encore de programme annuel mais a déjà accueillis deux fois des réfugiés dans le cadre de projets pilotes.

En 2009, la Belgique a fait venir 47 réfugiés. Il s'agissait de réfugiés irakiens en provenance de villes de Jordanie et de Syrie et de quelques réfugiés palestiniens en provenance d'un camp à la frontière irako-syrienne.

En 2011, 26 réfugiés sont encore venus, principalement des Érythréens et quelques Congolais, qui avaient d'abord échoué en Libye et puis, du fait de la guerre en Libye, avaient fui vers un camp à la frontière tunisienne.

Les deux projets **ont été évalués positivement** par les instances d'asile et d'accueil ainsi que par les ONG concernées. Tous les acteurs impliqués mettent l'accent sur la nécessité de mettre en place un programme annuel. Il est en effet plus simple de mettre en place un fonctionnement structurel au lieu d'inviter des réfugiés occasionnellement.

En 2013, notre pays prévoit de réinstaller des réfugiés burundais de Tanzanie et congolais du Burundi.



Des membres d'une famille irakienne sélectionnés pour une réinstallation arrivent dans leur nouvelle maison en Europe. © UNHCR |R. Brunnert

CONCLUSION

Des millions de réfugiés dans le monde **vivent dans des conditions dégradantes**, certains depuis déjà plusieurs générations. La réinstallation leur offre une chance de construire une nouvelle vie et aide également les pays qui accueillent la plupart des réfugiés alors qu'ils sont eux-mêmes confrontés à des conflits, à l'instabilité politique ou à des problèmes économiques.

La réinstallation offre une chance à ces réfugiés qui, autrement, n'atteindraient jamais un environnement sûr par leurs propres moyens. Cela ne change pas le fait que les pays doivent continuer à accorder une protection aux réfugiés qui viennent demander l'asile par eux-mêmes. La réinstallation est une forme complémentaire de protection. Dans le monde entier, il y a bien plus de réfugiés en attente d'une réinstallation qu'il n'y a de places offertes. Les pays riches, comme la Belgique, peuvent faire davantage pour les aider. Il est dès lors important que la Belgique organise un programme de réinstallation et accueille chaque année des réfugiés.

LEXIQUE

Asile : les personnes ayant besoin de protection et qui ne peuvent pas l'obtenir dans leur pays peuvent demander l'asile pour bénéficier d'une protection dans un autre pays.

Demandeur d'asile : la procédure d'asile démarre dès qu'une personne introduit une demande d'asile. Durant la procédure, elle sera appelée « demandeur d'asile ».

Pays de réinstallation : parfois, les réfugiés ne sont pas en sécurité dans le premier pays d'asile et ils ne peuvent pas non plus retourner dans leur pays d'origine, qui n'est pas sûr. La seule solution pour eux est d'être accueillis dans un autre pays qui peut véritablement les protéger. On appelle ce pays « pays de réinstallation ».

Premier pays d'asile : lorsque des personnes fuient la guerre, la violence ou la persécution, la plupart du temps, elles fuient en premier lieu vers un pays limitrophe. On appelle ces pays « premiers pays d'asile ».

Procédure d'asile : pendant la procédure d'asile, le récit du demandeur d'asile est examiné afin de déterminer s'il a droit ou non à la protection. Les demandeurs d'asile séjournent légalement sur notre territoire pendant leur procédure.

Convention relative aux réfugiés : aussi appelée Convention de Genève. Durant les deux guerres mondiales, beaucoup de personnes de notre région ont dû fuir. Afin de protéger les réfugiés, la Convention de Genève a été créée le 28 juillet 1951 et signée par 150 pays dont la Belgique. Ce faisant, ces pays se sont engagés à protéger toute personne qui n'est pas protégée dans son propre pays. Sur base de la définition établie dans cette convention, une personne peut être reconnue réfugiée.

Réfugié : quand un demandeur d'asile rentre dans les critères contenus dans la Convention de Genève, il est reconnu « réfugié ». Il est essentiel que le demandeur d'asile puisse prouver qu'il est individuellement persécuté pour être reconnu réfugié.

Réfugiés de guerre : ou protégés subsidiaires. Lorsque des personnes sont victimes d'un conflit ou d'une guerre civile, ils ne peuvent pas toujours être protégés par la Convention de Genève relative aux réfugiés. Comme ils ne peuvent pas retourner dans leur pays d'origine où leur vie est en danger, ils reçoivent le statut de protection subsidiaire. Ces personnes sont souvent appelées « réfugiés de guerre ».

Situation de réfugiés prolongée : si, durant cinq ans, plus de 250.000 réfugiés avec la même origine vivent dans un pays déterminé, on parle d'une "situation de réfugiés prolongée".

Les réfugiés palestiniens en Jordanie, au Liban et en Syrie en sont un exemple, tout comme les réfugiés soudanais au Kenya et les réfugiés birmans en Thaïlande.

•••>
CIRÈ

Coordination et initiatives
pour réfugiés et étrangers

WWW.CIRE.BE



Vluchtelingenwerk

VLAANDEREN

WWW.VLUCHTELINGENWERK.BE